RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ODEADOM

DECISION N° 2021-001 corrigée

Relative à la nomination des représentants professionnels aux comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM

Vu le règlement (UE) n° 228/2013 du parlement européen et du conseil du 13 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 180/2014 de la Commission du 20 février 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n o 228/2013 du Parlement européen et du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union ;

Vu le programme POSEI France 2021 adopté par les autorités françaises et notamment son chapitre 2 relatif à l'assistance technique à la mise en œuvre du programme ;
Vus les articles L 681-3 et D 696-1 à R 696-9 du code rural et de la pêche maritime ;
Vue la décision n°2019-06 du directeur de l'ODEADOM relatif aux comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM ;
Vues les propositions des préfets des départements et territoires concernés.

Article 1
Les personnalités suivantes sont nommées représentants professionnels de leur territoire respectif

Comité sectoriel de concertation dédié à la filière banane

DELACAZE Marc	Guadeloupe
HERY Miguel	Guadeloupe
DUPROS Louis Bernard	Martinique
MARRAUD des GROTTES Nicolas	Martinique

Comité sectoriel de concertation dédié aux filières canne à sucre

MATHIEU Cyrille	Guadeloupe
CHARABIE Véronique	Guadeloupe
PANELLE Miguel	Guyane
PREVOT Ernest	Guyane
CERALINE Justin	Martinique
LARCHER Charles	Martinique
THIBAULT Florent	La Réunion
PAYET Edwin	La Réunion

Comité sectoriel de concertation dédié aux filières animales

MONDONGUE Manuel	Guadeloupe
CROZILHAC Jacques	Guadeloupe
LABRANCHE Patrick	Guyane
BUFFARD Frédéric	Guyane
MILIA Ange	Martinique
ANEXIME Jean Félix	Martinique
BOINADI Abdilah	Mayotte
HAROUNA El had-Dine	Mayotte
LEBON Henri	La Réunion
LEVENEUR Patrick	La Réunion
GAUTHIER Thierry	Saint-Pierre-et-Miquelon

Comité sectoriel de concertation dédié aux filières végétales hors banane et canne à sucre

SINITAMBIRIVOUTIN Bernard	Guadeloupe
MOHAMEDALY Tony	Guadeloupe
BERGERE Hughes	Guyane
SANCHEZ Gilles	Guyane
TAUREL Monette	Martinique
PLISSONEAU Daniel	Martinique
SOULAMAINA Chadhuili	Mayotte
ALI Fouad	Mayotte
MOREAU Daniel	La Réunion
de CAMBIAIRE Jean Charles	La Réunion
LAURENCE Angeline	Saint Martin

Article 2

Le mandat des membres des comités sectoriels de concertation est de trois ans à compter de la date de la présente décision

Montreuil, le 22 mars 2021

Le Directeur



Jacques ANDRIEU